

POLITIQUE FORESTIÈRE VAUDOISE 2040

TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule	2
2	Contexte	4
2.1	Procédure	4
2.2	Bases légales et stratégies de référence.....	4
2.3	Bilan de la précédente politique forestière	5
3	Enjeux et vision	7
3.1	Défis.....	7
3.2	Atouts et opportunités	8
3.3	Vision 2040.....	8
4	Objectifs et mesures	11
4.1	Conservation.....	11
4.2	Sylviculture	11
4.3	Gouvernance.....	12
4.4	Ressource bois	13
4.5	Biodiversité en forêt	14
4.6	Sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt	16
4.7	Dangers naturels	17
4.8	Services écosystémiques.....	18
4.9	Communication	19
4.10	Collaboration et coordination	19
4.11	Formation	20
4.12	Monitoring	20
5	Mise en œuvre	21
5.1	Répercussions légales et réglementaires.....	21
5.2	Controlling.....	21
5.3	Évaluation	21
6	Objectifs et indicateurs	23
	Impressum	26

1 | PRÉAMBULE

Quelles forêts voulons-nous en 2040 dans le canton de Vaud ? Notre ambition est d'avoir des forêts résilientes et riches en biodiversité, productrices, sources de bois et de solutions pour décarboner notre société, accueillantes et havres de délasserment, préservées et au bénéfice de zones de tranquillité, connectées et permettant à la faune de s'épanouir, pédagogiques, gérées avec professionnalisme, protectrices et aptes à faire face aux glissements de terrain et avalanches ainsi qu'à garantir le potentiel de filtration de leurs sols.

Bref, des forêts qui contribuent à la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois.

Un constat s'impose toutefois : la forêt vaudoise multifonctionnelle de 2040 que nous appelons de nos vœux ne se créera pas toute seule. Elle doit faire face à de nombreux et nouveaux défis.

La dernière politique forestière date de 2006. Et en seulement 15 ans, soit quelques « mois humains » à l'échelle forestière, les dérèglements climatiques et la crise de la biodiversité se sont accélérés. En outre, la situation de l'économie forestière ne s'est pas améliorée.

Nous devons renforcer maintenant la politique forestière vaudoise pour faire face à ces défis immenses et pour que la forêt vaudoise de 2040 soit à la hauteur de nos attentes. C'est le but poursuivi par la présente « Politique forestière 2040 » (PolFor2040).

Cette nouvelle stratégie fixe les principes clés qui participeront à façonner les forêts vaudoises du futur. Elle vise à concilier les exigences écologiques, économiques et sociales posées à la forêt, en garantissant une gestion forestière durable et

en créant les conditions générales favorables à une économie des forêts efficace et novatrice. Heureusement, l'État ne sera pas seul face à cette tâche. Il peut compter sur un réseau d'acteurs qui font vivre les forêts de notre canton et dont il s'agira de garantir la relève. Car si la « PolFor2040 » a été pilotée par la Division forêt de la Direction générale de l'environnement (DGE-FORET), elle s'est construite et s'épanouira en collaboration avec les communes, propriétaires et groupements forestiers, ONG et acteurs économiques du bois.

Nos forêts sont fortement fragilisées par les bouleversements climatiques et l'érosion de la biodiversité. Or les écosystèmes forestiers sont appelés à jouer un rôle accru pour lutter contre ces crises et leurs effets : notamment dans les domaines de la protection face aux dangers naturels, des îlots de fraîcheur, de la construction bas carbone et des infrastructures écologiques. Nous devons impérativement prendre soin de nos forêts si nous voulons qu'elles prennent soin des générations futures. Nous avons donc besoin de travailler avec la nature, de modérer l'aménagement d'infrastructures d'accueil, de conduire l'action publique de manière subsidiaire et en intégrant les différentes politiques environnementales. La « boîte à outils » que vous tenez entre vos mains a ainsi un but clair : orienter l'action des collectivités publiques et privées vers une plus grande résilience de la forêt vaudoise.

Béatrice Métraux

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité



2 | CONTEXTE

2.1 | Procédure

La présente politique forestière vaudoise 2040 est portée par la DGE-FORET du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

PolFor2040 a été définie conformément au programme de législature 2017-2022 du Conseil d'État. Elle s'inscrit également dans la politique forestière fédérale 2020 qui vise essentiellement à concilier les exigences écologiques, économiques et sociales posées à la forêt, en garantissant une gestion forestière durable et en créant les conditions générales favorables à une économie des forêts efficace et novatrice.

Ce document présente le contexte de la nouvelle politique forestière, à savoir les bases légales et stratégies de référence ainsi que le bilan de la politique forestière précédente. Puis, les défis et les opportunités qui cadrent la vision 2040 sont présentés. Les objectifs et les mesures de PolFor2040 sont ensuite détaillés selon huit thématiques : **conservation • sylviculture • gouvernance • ressource bois • biodiversité • sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt • dangers naturels • services écosystémiques**; ainsi que selon quatre sujets transversaux : **communication • collaboration • formation • monitoring**. Enfin, des précisions quant au pilotage de la politique forestière sont apportées et un tableau synthétise les objectifs et les indicateurs pour chaque thématique.

Si les enjeux concernent l'ensemble des acteurs de la forêt vaudoise, les mesures définies relèvent de la responsabilité de l'État de Vaud et de la DGE-FORET en particulier. Elles seront mises en œuvre dans les 10 à 20 ans.

PolFor2040 a été le fruit d'une démarche participative qui a duré deux ans. Initié en été 2020 et mené par la DGE-FORET, le processus d'élaboration a rassemblé, lors de réunions, de groupes de travail thématiques et d'ateliers, plus de 80 acteurs internes et externes à l'administration cantonale, tels que représentants des gardes forestiers, des entrepreneurs forestiers, des propriétaires de forêts, de la filière bois, des milieux de protection de l'environnement et de la nature, des milieux associatifs sportifs et touristiques.

2.2 | Bases légales et stratégies de référence

PolFor2040 s'inscrit dans les cadres légaux et stratégiques suivants :

Au niveau de la Confédération

Bases légales :

- Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 ;
- Ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992 ;
- Ordonnance sur le matériel forestier de reproduction du 29 novembre 1994 ;
- Ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé) du 14 novembre 2019 ;
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) du 18 mai 2005 ;
- Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'économie forestière (OPer-Fo) du 28 juin 2005 ;
- Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois (OPer-B) du 28 juin 2005 ;
- Ordonnance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur les mesures phytosanitaires au profit de la forêt (OMP-OFEV) du 29 novembre 2017.

Stratégies :

- Politique forestière 2020 du Conseil fédéral ;
- Politique de la ressource bois 2030 ;
- Plan d'action bois de la Confédération ;
- Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement ;
- Stratégie biodiversité suisse ;
- Plan d'action Stratégie biodiversité suisse.

Au niveau du Canton de Vaud

Bases légales :

- Loi forestière (LVLFO) du 8 mai 2012 ;
- Règlement d'application de la loi forestière (RLVLFO) du 18 décembre 2013.

Stratégies :

- Plan directeur cantonal ;
- Conception cantonale de l'énergie (2019) ;
- Plan d'action Biodiversité Vaud [2019] ;
- Concept forêt-gibier (2020) ;
- Plan climat vaudois (2020) ;
- Plan d'action «sol» (en préparation).

2.3 | Bilan de la précédente politique forestière vaudoise 2006-2015

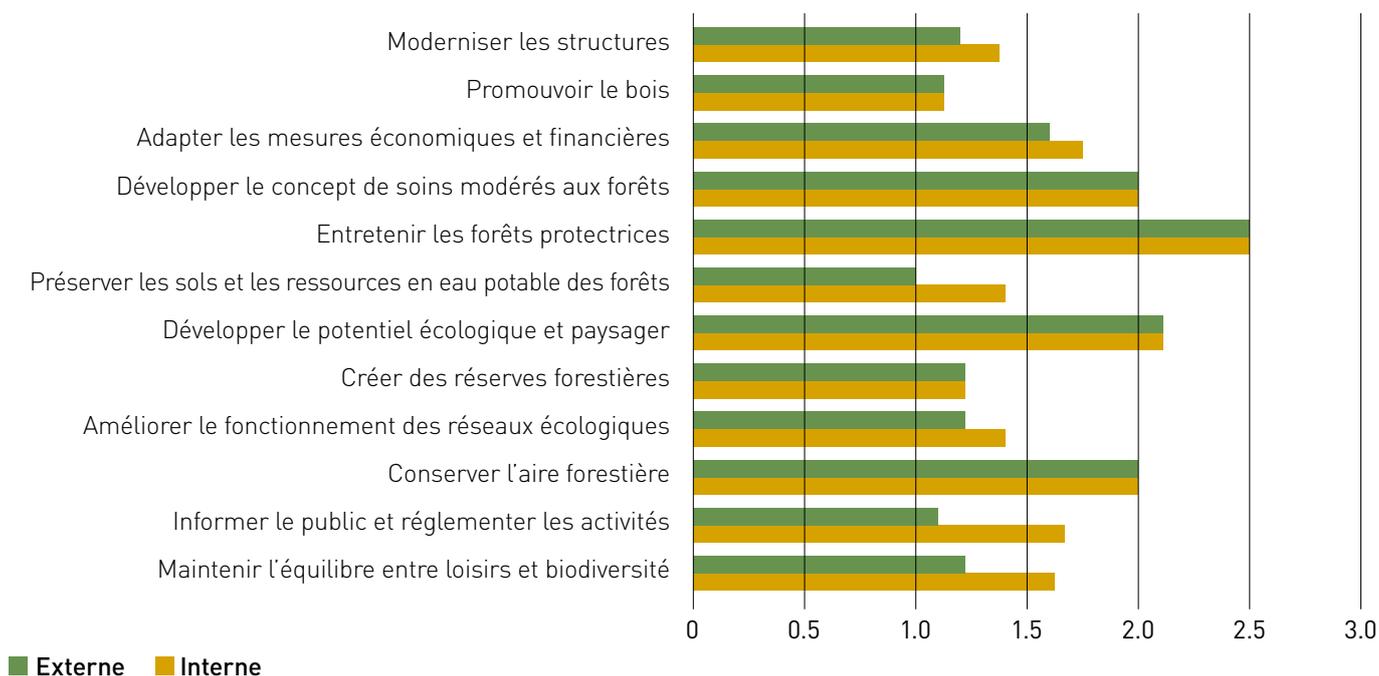
La politique forestière vaudoise 2006-2015 a permis d'importantes avancées au cours des quinze dernières années.

Elle visait onze objectifs qui ont été atteints de manière différenciée.¹ L'entretien des forêts protectrices, le développement du potentiel écologique et paysager, la conservation de l'aire forestière ainsi que le développement du concept de soins modérés aux forêts sont des objectifs qui ont été considérés comme étant en grande partie atteints. À l'inverse, la promotion du

bois, la préservation des sols et des ressources en eau potable des forêts ainsi que la modernisation des structures sont jugées comme étant partiellement atteintes.

L'appréciation de la politique forestière 2006-2015 a aussi mis en évidence le besoin de poursuivre et de renforcer certaines actions par exemple en matière de biodiversité et de promotion du bois, ainsi que de développer de nouvelles orientations notamment sur les thématiques de l'accueil en forêt et des services écosystémiques.

Atteinte des objectifs de PolFor06



Remarque : les objectifs ont été appréciés selon l'échelle suivante :

0 : pas du tout atteint, 1 : partiellement atteint, 2 : en grande partie atteint, 3 : totalement atteint.

¹ Une appréciation de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité des mesures de PolFor06 a été menée au début de l'élaboration de la présente politique. Cette appréciation a tout d'abord été effectuée à l'interne de la DGE-FORET, puis elle a été complétée par une appréciation externe, lors d'un atelier réunissant plus de 70 acteurs privés et publics de la forêt vaudoise (en septembre 2020).



3 | ENJEUX ET VISION

La forêt vaudoise est marquée par de nombreux facteurs de nature humaine, climatique et biologique. Ces éléments sont en constante évolution; ils engendrent de véritables défis mais offrent également des opportunités pour les forêts et la population vaudoises. La politique forestière 2040 tient compte de la situation actuelle de la forêt et se projette dans l'avenir afin de répondre aux enjeux présents et futurs, en exploitant de manière optimale les ressources humaines et financières à disposition et les opportunités de son environnement.

3.1 | Défis

Parmi les défis auxquels la forêt fait face, les changements climatiques, annoncés depuis plusieurs années, sont devenus une réalité tangible et l'écosystème forestier les subit de plein fouet. Par exemple, on trouve déjà en 2021 des pousses de chêne à 1000 mètres d'altitude dans le Jura alors que le chêne prospérait avant tout sur le Plateau. En effet, selon la recherche scientifique, les étages de végétation s'élèveront d'environ 600 mètres d'ici une cinquantaine d'années.

La forêt n'est pas épargnée par l'érosion de la biodiversité constatée sur l'ensemble des éco-systèmes à l'échelle planétaire. Il importe de stopper voire d'inverser cette évolution.

En parallèle, le canton de Vaud a connu une explosion démographique au cours des dernières années. La population vaudoise est passée de 658 000 habitants en 2006 à 815 000 habitants en 2020, soit une augmentation de près de 25% en l'espace de quatorze ans. Cette population continue à augmenter², elle vit, travaille et se déplace, nécessitant l'affectation de nouvelles zones à bâtir et le développement d'infrastructures.

La population apprécie de se rendre en forêt et d'y pratiquer des activités sportives de loisir et de détente, de découverte, voire spirituelles. Ces usagers de la forêt, toujours plus nombreux, s'aventurent de plus en plus hors des sentiers balisés entraînant une pression croissante sur la faune et la flore.

En outre, le bois, en tant que ressource, connaît un important regain d'intérêt, notamment dans la construction et le chauffage. Face à l'augmentation de la demande en bois, le potentiel de production de cette ressource selon les principes d'une gestion durable pourrait rapidement être atteint dans le canton de Vaud. Simultanément, le tissu économique – la filière bois, la première transformation en particulier – s'est dégradé au cours des dernières décennies.

Pour assurer les nombreuses tâches liées à la gestion de la forêt, une relève suffisante de professionnels de terrain est nécessaire. Or celle-ci est actuellement insuffisante dans le canton en regard des nombreux enjeux auxquels doivent faire face les propriétaires de forêt. Cette situation est particulièrement tendue en ce qui concerne les forestiers-bûcherons; il n'y a plus assez de places d'apprentissage et beaucoup de jeunes quittent le métier quelques années après la fin de leur formation. Elle est également problématique en ce qui concerne les gardes forestiers. Lors de la mise au concours de ces postes, le nombre de candidats est extrêmement faible.

La population bénéficie de nombreux services écosystémiques fournis par la forêt, tels que la filtration de l'eau, la fixation du carbone ou la protection des sols. La gestion forestière ne permet pas aujourd'hui de rémunérer directement un propriétaire pour le maintien, la restauration ou l'amélioration de ces services.

² Selon le scénario moyen des perspectives démographiques réalisées par Statistique Vaud, la population vaudoise franchirait le cap du million d'habitants en 2044 (source : État de Vaud, communiqué de presse du 8 juin 2021, Perspectives démographiques : un million de Vaudois en 2044).

Les revenus tirés de la gestion forestière se concentrent essentiellement sur la production de bois.

Véritables stations de traitement naturelles, les forêts contribuent à préserver durablement les ressources en eau potable. L'eau souterraine provenant de bassins versants boisés est en général d'une qualité telle qu'elle peut être consommée sans traitement. La préservation de cette exceptionnelle capacité de filtre de la forêt est une prestation d'intérêt public majeure.

Finalement, bien que la santé des forêts puisse encore être qualifiée de bonne, divers problèmes gagnent en importance. La charge d'azote est dépassée sur 90 % de la surface forestière en Suisse³ et le nombre d'organismes nuisibles dangereux et potentiellement dangereux pour nos forêts est en augmentation. En outre, les dégâts abiotiques dus aux tempêtes, incendies et sécheresses sont en augmentation dans le canton.

Ces évolutions vont aller en s'intensifiant et nécessitent des mesures fortes.

3.2 | Atouts et opportunités

La forêt fait face à d'importants défis, mais elle est aussi riche en opportunités et pourvoyeuse de solutions; la forêt vaudoise et ses acteurs disposent de solides atouts.

Les forêts vaudoises sont saines et globalement équilibrées, résultat de la bonne gestion de nos prédécesseurs. Elles ont la capacité d'offrir du bois en quantité sans mettre en péril leur durabilité. En comparaison aux zones urbaines et agricoles, la biodiversité en forêt reste élevée et bénéficie d'une infrastructure écologique en construction.

En outre, de nouvelles connaissances sur les bienfaits de la forêt pour la santé physique et psychique ont émergé ces dernières années. Parallèlement, de nouvelles pratiques ou attentes envers la forêt (bains de forêt, sépultures en forêt ou autres cérémonies) voient le jour. L'importance de la forêt pour le bien-être de l'être humain invite à élargir la perception de l'accueil en forêt. Il s'agit de penser au-delà de la dimension « sports et loisirs » et d'intégrer ces nouveaux aspects relatifs à une forêt « bienveillante » ou « bienfaitante ».

La DGE-FORET et les acteurs de la forêt sont porteurs d'acquis solides pour relever les enjeux: des outils de planification et de suivi performants, un service forestier composé d'agents bien formés, motivés et présents sur le terrain, des propriétaires publics engagés, un réseau de structures de gestion efficaces en construction et des entreprises privées performantes. De plus, ces acteurs disposent d'un savoir-faire et de pratiques qui ont fait leurs preuves, telles que la sylviculture proche de la nature et la gestion multifonctionnelle et durable. Ces éléments imprègnent déjà les plans de gestion et la pratique quotidienne.

Finalement, PolFor2040 s'inscrit dans une volonté politique de promouvoir et de protéger les forêts vaudoises. Elle peut également compter sur des lois fédérales et cantonales fortes, ancrées dans la durabilité et régulièrement mises à jour.

³ Site internet OFEV (consulté le 21.11.2021): https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/pressions-sur-les-forets-suisse/apports-d_azote-dans-les-forets-suisse.html.

3.3 | Vision 2040

Les forêts vaudoises sont multifonctionnelles et résilientes, elles offrent notamment à la population vaudoise une ressource durable, des prestations écologiques ainsi que des espaces de loisirs et de bien-être.

Nous voulons :

- des forêts riches en biodiversité. La biodiversité est le socle de toutes les autres fonctions de la forêt, elle est garante de la santé et de la résilience des écosystèmes ;
- des forêts accueillantes, havres de délasserment et de ressourcement pour chacune et chacun ;
- des forêts productives permettant une valorisation optimale de la ressource bois et sources de solutions pour décarboner notre société ;
- des forêts protectrices face aux chutes de pierres, glissements de terrain, avalanches et aux phénomènes liés aux cours d'eau ;
- des forêts connectées entre elles permettant à la faune d'élargir son habitat ;
- des forêts garantissant le potentiel de filtration des sols forestiers et la qualité des eaux souterraines ;
- des forêts préservées et au bénéfice de zones de tranquillité ;
- des forêts pédagogiques qui savent transmettre leur beauté mais aussi leur fragilité aux plus et moins jeunes ;
- des forêts privées, communales et cantonales gérées avec professionnalisme.

Nous saisissons les opportunités suivantes :

- le recours au bois dans la construction pour stocker du carbone pendant la durée de vie du bâtiment ;
- l'utilisation du bois sous toutes ses formes pour développer une économie circulaire et une bio-économie ;
- les forêts riches en biodiversité pour contribuer à l'infrastructure et atténuer l'érosion de la biodiversité ;
- les forêts qui agissent de façon positive sur la santé physique et psychique de l'être humain.

Nous menons les actions suivantes visant à renforcer et développer :

- une sylviculture multifonctionnelle et proche de la nature, qui doit permettre d'adapter les forêts aux changements climatiques ;

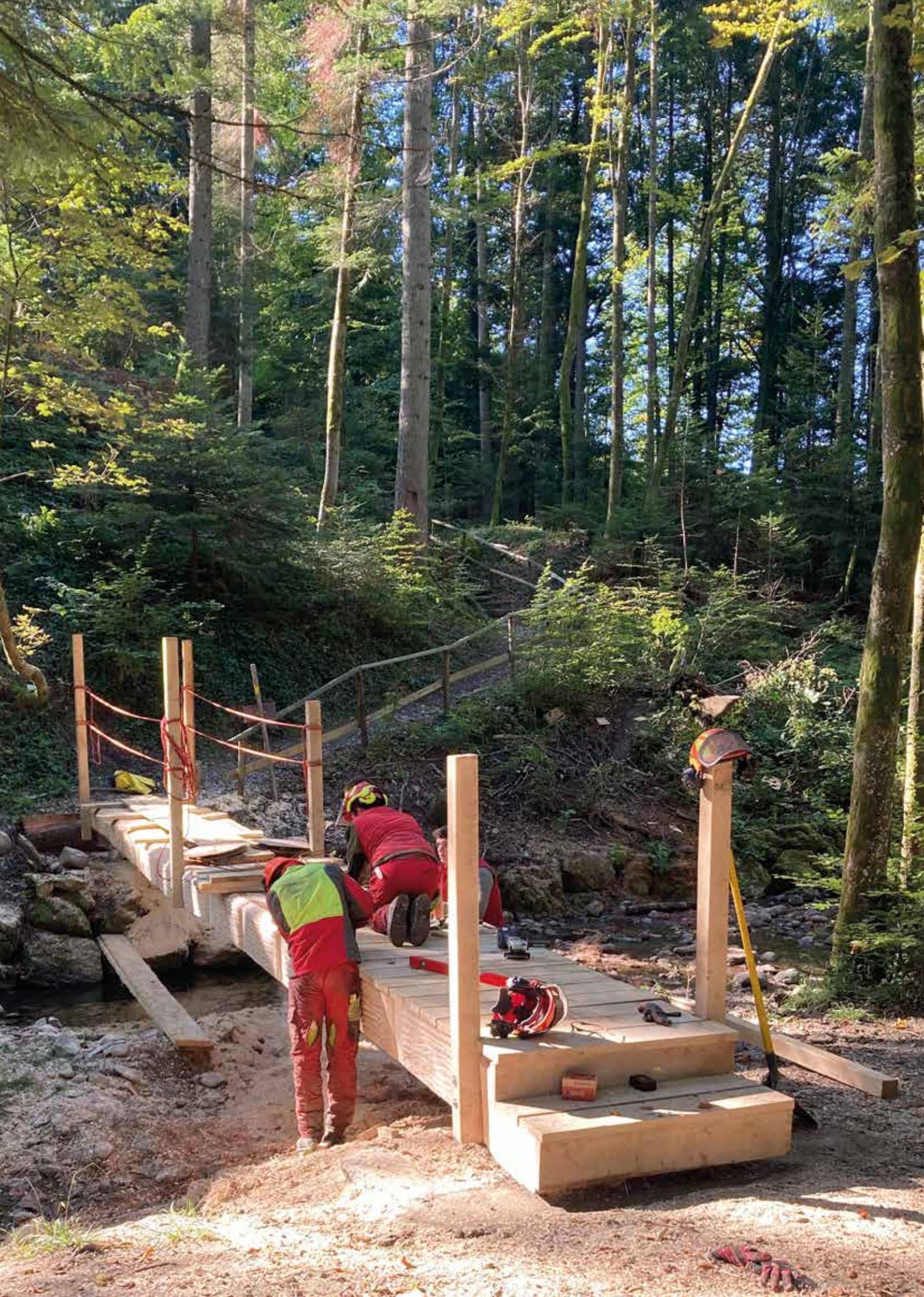
- la biodiversité en forêt, en préservant les milieux forestiers et les groupes d'espèces prioritaires au moyen des réserves forestières et des formes de gestion ;
- une utilisation accrue du bois par l'émergence de nouveaux modèles d'affaires ainsi que le soutien et l'accompagnement de la filière bois ;
- un accueil du public dans les forêts vaudoises permettant de concilier la présence accrue de la population en forêt et de promouvoir le «vivre ensemble» avec l'objectif d'une forêt saine, riche en biodiversité ;
- la reconnaissance et la valorisation des services écosystémiques ;
- la gestion durable et à long terme des forêts protectrices, afin d'optimiser leur fonction de protection contre les phénomènes gravitaires ;
- la promotion des métiers de la forêt et l'amélioration des conditions-cadre afin d'attirer et de maintenir des professionnels formés dans ce domaine.

Étant donné la grande diversité des forêts vaudoises et des activités qui s'y déploient, PolFor2040 considère comme essentiel le principe de privilégier le niveau régional dans la recherche de solutions adaptées à chaque situation.

PolFor2040 est pensée et existera grâce à l'implication des multiples acteurs de la forêt : communes, propriétaires publics et privés, groupements forestiers, services de l'État, ONG, acteurs économiques de la filière bois et acteurs des activités de sports, loisirs et bien-être en forêt.

PolFor2040 se veut holistique et répondre aux défis climatique et sociétal. Elle se veut une contribution majeure à la transition écologique du Canton de Vaud portée par la DGE.

PolFor2040 renforce et oriente l'action de la DGE-FORET pour permettre à la forêt vaudoise de 2040 de répondre aux besoins et aux attentes de la population ainsi que de contribuer à sa qualité de vie.



4 | OBJECTIFS ET MESURES

Les chapitres 4.1 à 4.8 portent sur des thématiques sectorielles, tandis que les chapitres 4.9 à 4.12 concernent des sujets transversaux à l'ensemble des thématiques sectorielles.

4.1 | Conservation

La conservation des forêts est comprise ici comme l'application des législations fédérale et cantonale visant à conserver les forêts dans leur étendue et leurs fonctions.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Une aire forestière et ses abords conservés dans leur étendue et leurs fonctions, dans un contexte de forte évolution démographique et d'urbanisation croissante

Objectif

En 2040, l'aire forestière du canton n'a diminué dans aucune des régions du canton et les fonctions forestières sont préservées sur l'ensemble du territoire.

Mesure

[1] Veiller à l'application stricte de la loi, préavisier tous les projets ayant potentiellement une atteinte sur l'aire forestière et ses abords, en particulier les lisières.

4.2 | Sylviculture

Le terme de sylviculture doit être compris dans un sens large, intégrant l'ensemble des actions et interventions de planification et de gestion forestière visant à assurer une forêt stable et saine, apte à remplir ses fonctions. La sylviculture est basée sur le principe de gestion multifonctionnelle et proche de la nature, qui garantit les différentes fonctions et prestations forestières ainsi que leur potentiel d'évolution.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Une planification et une gestion forestière multifonctionnelle adaptées

Objectif

En 2025, l'adaptation des forêts au changement climatique en lien avec la multifonctionnalité est intégrée dans la planification et la gestion forestière. Une vision

commune et une action concertée des acteurs de la forêt face aux menaces biotiques et abiotiques, c'est-à-dire aux organismes nuisibles, aux événements météorologiques et aux incendies de forêts, sont mises en œuvre de manière à ce que la forêt puisse remplir durablement ses fonctions.

Mesures

- [2] Mettre à jour les instruments, recommandations et modèles sylvicoles de l'observatoire des forêts pour tenir compte de la multifonctionnalité, du changement climatique, de la protection des sols et adapter les documents de planification forestière.
- [3] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture adaptative à travers la promotion des bonnes pratiques et des aides financières du Plan climat cantonal.
- [4] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture minimisant les risques d'incendies dans les régions exposées.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Un approvisionnement en matériel forestier de reproduction garanti

Objectif

En 2025, l'approvisionnement en matériel forestier de reproduction de qualité et diversifié est assuré afin de permettre un complément nécessaire au rajeunissement naturel.

Mesures

- [5] Identifier et concrétiser un réseau de peuplements semenciers pour garantir l'approvisionnement du canton.
- [6] Appuyer la mise en place d'un système de contrats de culture.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3**Un équilibre forêt-gibier assuré****Objectif**

En 2030, l'équilibre forêt-gibier permet la mise en œuvre d'une sylviculture adaptative.

Mesures

- [7] Établir et mettre en œuvre les stratégies forêt-gibier pour permettre une gestion des ongulés adéquate à l'échelle régionale et les financements des mesures de prévention et d'indemnisation.
- [8] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture garantissant le rajeunissement naturel en présence de gibier.

4.3 | Gouvernance

La gouvernance est considérée comme un système d'entités décisionnelles et des interactions entre celles-ci. Dans le cadre de la politique forestière, il s'agit d'optimiser les missions et les rôles des différents acteurs de la forêt vaudoise, notamment ceux des groupements forestiers et de mettre en place les conditions-cadre pour une organisation permettant de faire face à l'évolution des facteurs affectant la forêt vaudoise et aux attentes de la société envers elle.

Le principe d'inspecteur des forêts comme interlocuteur unique par commune est conservé dans la mesure où celui-ci a fait ses preuves. De même, les gardes forestiers sont porteurs de tâches étatiques et de gestion.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1**Une organisation optimisée de la DGE-FORET****Objectif**

D'ici 2025, la DGE-FORET est organisée de sorte à assumer de manière optimale les prestations attendues. Une bonne organisation et répartition des rôles entre les collaborateurs localisés à la Maison de l'Environnement et ceux des centres régionaux est graduellement mise en place.

Mesures

- [9] Faire évoluer les tâches et l'organisation interne de la DGE-FORET en fonction des attentes et des besoins, notamment en réponse à l'autodiagnostic réalisé en 2020.
- [10] Réviser les tâches étatiques des gardes forestiers dans le territoire et leur concept d'exécution.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2**Des structures de gestion optimisées****Objectif**

D'ici fin 2027, les structures de gestion sont organisées de manière à optimiser la fourniture et la gestion des prestations publiques des forêts tout en assurant les intérêts de la propriété forestière.

Mesures

- [11] Réviser le concept cantonal d'optimisation des structures de gestion et le rôle des collaborateurs de la DGE-FORET au sein de celles-ci.
- [12] Appuyer les associations de propriétaires, encourager la création de nouvelles et soutenir des actions (par exemple : projet, publication, manifestation).

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3**Une propriété forestière privée mobilisée pour l'ensemble des fonctions forestières****Objectif**

D'ici 2027, les conditions-cadres pour améliorer la mobilisation des propriétaires privés sont mises en place.

Mesure

- [13] Mettre en place et renforcer les outils pour favoriser la mobilisation des propriétaires privés et la rationalisation de la gestion de leurs forêts (information, incitation, formation, bonnes pratiques).

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4**Une stratégie pour la gestion des forêts propriétés du Canton****Objectif**

D'ici 2027, le système de gestion des forêts cantonales (propriétés du Canton) est révisé en fonction du contexte sociétal et économique décrit au chapitre 3.1.

Mesure

[14] Établir et appliquer une stratégie pour la gestion de la propriété forestière du Canton.

4.4 | Ressource bois

La politique forestière vaudoise 2040 relative à la ressource bois vise une exploitation efficiente et durable du bois issu des forêts, ainsi qu'une valorisation optimale de la matière première bois. Elle met l'accent sur une exploitation des forêts dans le but d'une production de bois soutenue, écoresponsable et durable. Elle vise à favoriser l'intégration et la coordination des acteurs de l'ensemble de la filière forêt-bois.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1**Une réponse renforcée à la demande de bois service et de bois énergie****Objectif**

En 2030, la capacité de mobilisation du bois de la propriété forestière est renforcée.

Mesures

[15] Mettre en place les conditions-cadre permettant d'augmenter la mobilisation des bois, notamment dans les forêts difficilement exploitables ou privées.

[16] Établir un inventaire des assortiments de bois sur pied à l'échelle du canton.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2**L'émergence de nouveaux modèles d'affaires facilitée****Objectif**

D'ici 2030, des mesures sont mises en place afin de soutenir la filière forêt-bois pour favoriser la coopération et les nouvelles technologies et contribuer au développement d'une chaîne de valeur – y compris logistique – intégrée, performante et économiquement durable.

Mesures

[17] Soutenir, notamment par le biais de la mise en œuvre du décret lié au Plan climat vaudois, des projets innovants relatifs au développement de la filière forêt-bois.

[18] Contribuer à l'identification des périmètres adaptés à des pôles bois, intégrer ceux-ci dans l'aménagement du territoire et soutenir les acteurs locaux de la filière dans le développement des capacités logistiques et de production.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3**Une demande mieux intégrée dans l'aménagement et la gestion des forêts de production****Objectif**

En 2030, l'aménagement et la gestion des forêts de production intègrent mieux la demande du marché et minimisent les risques entrepreneuriaux, les effets des dangers naturels et des catastrophes climatiques.

Mesures

[19] Établir des modèles sylvicoles et de gestion à l'intention des propriétaires forestiers dans le but de minimiser les risques et de favoriser une gestion performante.

[20] Soutenir financièrement la protection de la régénération visant une production de bois durable.

[21] Favoriser et encourager la mise en place d'outils numériques de planification sylvicole et d'aides à la décision (gestion des risques, conséquences financières et sylvicoles) pour les gestionnaires forestiers.

4.5 | Biodiversité en forêt

La biodiversité est une base vitale de notre planète, elle fournit de nombreux services écosystémiques fondamentaux. Sa conservation est donc primordiale.

La forêt joue un rôle clé pour le maintien de la biodiversité, puisque près de 40% des espèces en Suisse dépendent de l'aire forestière pour leur survie. Dans le canton de Vaud, elle représente près d'un tiers du territoire et abrite un grand nombre de milieux naturels de grande valeur. Les orientations stratégiques ci-dessous sont cohérentes avec le Plan d'action Biodiversité Vaud 2019-2030.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Une infrastructure écologique en forêt développée et fonctionnelle

Objectif

La forêt contribue à l'infrastructure écologique cantonale, cette dernière s'y développe de manière concertée au niveau régional. En 2030, les forêts vaudoises comptent 10% de réserves forestières dont une grande réserve de plus de 500 ha dans chaque région biogéographique, 2% d'îlots de sénescence, et 3-5 arbres-habitats par hectare ou 3% d'îlots de sénescence sans arbres-habitats. De plus, en 2040, les lacunes de l'infrastructure écologique cantonale et les contributions de la forêt sont comblées de manière à rendre cette infrastructure fonctionnelle.

Mesures

- [22] Identifier les lacunes de l'infrastructure écologique et les combler grâce à des mesures en forêt.
- [23] Mettre en place des plans d'action régionaux pour concrétiser l'infrastructure écologique en forêt.
- [24] Développer un réseau de réserves forestières en mobilisant la propriété privée, les communes et le potentiel des parcelles de l'État.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Un volume de bois mort accru

Objectif

En 2040, le bois mort (sur pied ou à terre) atteint les valeurs minimales de 20 m³/hectare pour le Plateau et le Jura et de 25 m³/hectare pour les Préalpes et les Alpes.

Mesure

- [25] Identifier les zones déficitaires et renforcer les mesures à ces endroits en sensibilisant notamment le propriétaire à laisser davantage de bois mort en forêt.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Des groupes d'espèces prioritaires préservés ou accrus, des milieux prioritaires gérés durablement et revitalisés si nécessaire

Objectif

En 2040, les espèces pour lesquelles les régions ont une responsabilité particulière sont préservées ou s'accroissent. De plus, les associations forestières rares, les milieux naturels prioritaires en forêt et les formes de gestion particulières sont préservés et revitalisés avec leurs caractéristiques proches de l'état naturel.

Mesures

- [26] Élaborer et mettre en œuvre un concept de protection des espèces prioritaires au niveau régional, selon détermination de l'OFEV.
- [27] Préserver et revitaliser les milieux forestiers de grande valeur et les formes de gestion en analysant l'état des associations forestières et des milieux naturels prioritaires (y compris les sources en forêt).
- [28] Mettre en réserves forestières ou en îlots de sénescence 50% des milieux prioritaires au niveau national (MPN) du canton avec un degré de priorité 1 ou 2, 20% des MPN avec un degré de priorité 3 et 10% des MPN avec un degré de priorité 4.
- [29] Améliorer le potentiel écologique des lisières, des pâturages boisés, des selves de châtaigniers, des taillis et taillis sous futaie et renforcer la gestion intégrée des pâturages boisés.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une prise en compte renforcée de la biodiversité dans le cadre de la gestion multi-fonctionnelle des forêts**Objectif**

D'ici 2030, des instruments sont développés pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les forêts n'ayant pas un objectif de biodiversité prioritaire, tout en assurant leurs fonctions prépondérantes.

Mesure

[30] Prendre en compte les données en lien avec la biodiversité de manière systématique dans les documents de planification.

4.6 | Sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt

Les forêts du canton représentent un espace naturel particulièrement apprécié pour la pratique des activités de sports et de loisirs. Cette fonction d'accueil des forêts contribue au bien-être et à la régénération des capacités physiques et psychiques de la population. Elle revêt une importance croissante en périphérie des zones urbanisées et dans le développement touristique des Préalpes et du Jura.

La politique forestière vaudoise 2040 vise à permettre au plus grand nombre de personnes de vivre une expérience positive d'immersion dans la forêt sans lui porter atteinte et sans nuire à l'expérience des autres visiteurs (vivre ensemble en forêt).

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Une vision directrice au niveau cantonal sur l'accueil du public dans les forêts vaudoises**Objectif**

En 2025, la DGE-FORET a développé, en concertation avec les partenaires concernés, une « stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt » et d'ici 2030, les « concepts directeurs relatifs au développement qualitatif et mesuré des activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt » sont intégrés dans la planification forestière.

Mesures

- [31] Formaliser les instruments permettant d'identifier et d'évaluer l'importance de la fonction sociale et d'accueil en vue d'intégrer celle-ci dans la planification forestière.
- [32] Réaliser un diagnostic stratégique sur la pratique et l'évolution des activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être dans les forêts du canton.
- [33] Identifier en pesée d'intérêts les espaces ou itinéraires favorables à la pratique des activités de sports et loisirs en forêt, respectivement les milieux naturels sensibles et les zones dangereuses à éviter.
- [34] Établir à l'attention des acteurs cantonaux et communaux extra-forestiers, en particulier dans les domaines du tourisme, des loisirs, de l'école ainsi que des milieux pédagogiques et socio-éducatifs, des recommandations stratégiques favorisant un développement qualitatif et mesuré des activités liées à l'accueil du public en forêt.
- [35] Établir un concept de sécurité à l'intention des gestionnaires d'infrastructures d'accueil en forêt.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Des ressources adaptées à la mise en œuvre de la stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt**Objectif**

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie cantonale relative aux activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, la DGE-FORET s'est dotée des ressources organisationnelles, financières et humaines ainsi que des outils règlementaires et techniques nécessaires d'ici à 2030.

Mesures

- [36] Préparation d'un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) visant l'élaboration de la stratégie de l'accueil du public en forêt ainsi que sa mise en œuvre.
- [37] Soutenir financièrement les propriétaires forestiers dans la mise en œuvre de mesures d'aménagement et de gestion favorisant une pratique qualitative et un développement durable de l'accueil du public en forêt.
- [38] Réunir les acteurs clés afin de favoriser une mise en œuvre coordonnée et efficace de la stratégie cantonale et des concepts régionaux.
- [39] Définir le principe du «vivre ensemble en forêt» et le «respect du milieu naturel» dans la pratique des activités liées à l'accueil du public en forêt et les promouvoir auprès des acteurs concernés.
- [40] Renforcer la présence et les compétences légales des agents de terrain afin de garantir la pratique durable des sports et loisirs en forêt.

4.7 | Dangers naturels

Tout comme à l'origine des législations forestières du 19^e siècle, les enjeux sécuritaires d'aujourd'hui comprennent la protection contre les dangers naturels et la préservation du cadre de vie. Cette problématique est accentuée par une fréquence de plus en plus élevée des événements climatiques et par la valeur matérielle des biens à protéger de plus en plus importante.

Le Canton souhaite poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels. Celle-ci combine de manière cyclique la prévention, la préparation à l'intervention et la remise en état après un événement. Les mesures de protection peuvent être de nature d'aménagement du territoire, biologiques et sylvicoles (notamment l'entretien des forêts protectrices), techniques (notamment les ouvrages de protection contre les dangers naturels et les infrastructures pour la gestion des forêts protectrices) et organisationnelles (systèmes d'alarme et services d'alerte). Cette gestion intégrée des risques passe par une organisation efficace de l'action de l'État, par l'adaptation continue des mesures de protection en fonction de l'évolution climatique et par la garantie du financement de ces mesures.

Le danger provenant des arbres eux-mêmes, en raison de leur chute possible ou de celle de leurs branches sur des voies de communication, des infrastructures de loisirs et des constructions, est intrinsèque au milieu forestier et n'est pas considéré comme un danger naturel dans la perspective de PolFor2040. La gestion de ces arbres relève prioritairement de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'infrastructure.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Un recours aux mécanismes de subventions et d'aides financières garanti

Objectif

D'ici fin 2024, les mécanismes existants de subventions et d'aides financières fédérales et cantonales en matière de dangers naturels sont identifiés et garantis et de nouvelles possibilités de financement sont proposées pour les cas où un manquement est constaté.

Mesure

- [41] Mettre en place des mécanismes d'aide financière pour (i) la protection des enjeux cantonaux en matière de dangers naturels et (ii) l'entretien courant des ouvrages et infrastructures de protection.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

La DGE-FORET est parée à la gestion d'événements de crise

Objectif

La DGE-FORET est organisée de manière à pouvoir gérer efficacement des événements de crise en lien avec les dangers naturels et les événements climatiques extrêmes d'ici 2026. Elle collabore avec l'État-major cantonal de conduite.

Mesure

- [42] Préparer les outils (tels que les cartes de sécurité pour gardes forestiers, les concepts de gestion d'événements et les places de stockage pour les bois de tempête) et le personnel (retours d'expérience dans le signalement des événements) à la gestion d'événements de crise.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un entretien priorisé des forêts protectrices**Objectif**

Un concept de priorisation de l'entretien des forêts protectrices est établi d'ici fin 2024.

Mesure

[43] Définir des critères de priorisation du rôle protecteur de la forêt ainsi que des principes de priorisation des interventions en forêt de protection.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Des mesures de protection pérennes**Objectif**

Les mesures de protection passées et futures sont entretenues et adaptées pour garantir leur pérennité et leur efficacité sur le long terme.

Mesure

[44] Piloter et suivre le cycle de vie des mesures de protection, en renforçant les exigences et contrôles de qualité des projets, en vérifiant les entretiens et en adaptant les mesures en fonction des changements de conditions-cadre.

4.8 | Services écosystémiques

Les services écosystémiques, parfois appelés services écologiques, sont les bénéfiques que les humains retirent des écosystèmes. Les services écosystémiques sont les contributions directes et indirectes des écosystèmes à la survie humaine ainsi qu'à sa qualité de vie. Ces services sont par exemple la filtration de l'eau, la fixation du carbone ou la protection des sols. Actuellement, seuls les services écosystémiques forestiers «biodiversité» et «protection contre les dangers naturels» sont couverts par la législation forestière fédérale et sont dédommagés.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des services écosystémiques identifiés**Objectif**

En 2025, les services écosystémiques et leurs interactions sont identifiés et définis.

Mesure

[45] Établir un catalogue des services écosystémiques sur la base d'un diagnostic et du cadre fédéral.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une planification forestière tenant compte des services écosystémiques**Objectif**

En 2030, des objectifs d'évolution pour différents types de services écosystémiques sont identifiés et mis en œuvre dans les forêts.

Mesure

[46] Intégrer les services écosystémiques dans l'aménagement forestier.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Des modèles de valorisation des services écosystémiques développés**Objectif**

En 2030, des modèles d'attribution des ressources permettent un fonctionnement efficace et durable des services écosystémiques.

Mesures

[47] Mettre en place des systèmes d'évaluation économique de l'offre et de la demande des services écosystémiques.

[48] Développer un système de valorisation financière des services écosystémiques via des comptes d'exploitation différenciés.

4.9 | Communication

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des acteurs et utilisateurs de la forêt informés et sensibilisés grâce à une communication adaptée et ciblée**Objectif**

L'ensemble de la population et des acteurs en lien avec la forêt doivent être informés et sensibilisés aux divers enjeux de la forêt afin de mieux connaître et respecter le milieu forestier. À cette fin, une communication adaptée et ciblée selon des publics spécifiques est mise en place d'ici 2023.

Mesures

[49] D'ici 2023, un concept de communication global est élaboré pour la DGE-FORET et validé par le Département. Ce concept prévoit les instruments et vecteurs pertinents pour atteindre les groupes cibles en fonction de thématiques générales ou spécifiques.

[50] Dès 2024, le concept est mis en œuvre.

4.10 | Collaboration et coordination

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des défis abordés par une collaboration et une coordination renforcées entre les acteurs concernés**Objectif**

Pour faire face aux nombreux défis auxquels la forêt est confrontée, la collaboration et la coordination à l'interne et à l'externe de l'administration sont une nécessité. La prise en considération des avis des différents partenaires publics ou privés est essentielle. À cet effet, les collaborations interservices et entre acteurs forestiers doivent être renforcées ou établies.

Mesures

[51] D'ici 2025, maintenir et développer des organes de coordination des acteurs et d'échange d'informations entre la DGE-FORET et les différents services concernés de l'administration cantonale vaudoise.

[52] D'ici 2030, maintenir et développer des plateformes de coordination et d'échange d'informations entre la DGE-FORET et les acteurs externes à l'administration, y compris les cantons et régions voisins.

4.11 | Formation

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des enjeux forestiers pris en main par du personnel formé et informé des développements récents

Objectifs

Les professionnels de la forêt sont en quantité suffisante par rapport aux tâches à effectuer. Les formations initiales et continues proposées aux acteurs du monde forestier doivent correspondre aux connaissances les plus actuelles et aux enjeux forestiers prioritaires.

Mesures

- [53] Établir un diagnostic sur la situation du personnel forestier et contribuer au développement et à la pérennisation de l'attractivité des métiers de la forêt (notamment ceux de forestier-bûcheron et de garde forestier).
- [54] Développer un concept de formation continue et de transfert de connaissances et le mettre en œuvre dès 2023.
- [55] Développer et animer les réseaux de connaissances/compétences dès 2025, notamment dans les domaines des sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, de la biodiversité, des services écosystémiques, des dangers naturels et de la ressource bois.
- [56] Recenser et diffuser les bonnes pratiques, notamment dans les domaines de la sylviculture, de la biodiversité, des dangers naturels ainsi que des sports et loisirs en forêt.

4.12 | Monitoring

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Une politique forestière efficace, transparente et adaptative grâce à un système de monitoring

Objectif

Des systèmes de monitoring propres à des thématiques spécifiques sont développés afin de suivre leur évolution et permettre des adaptations.

Mesures

- [57] Des systèmes de monitoring sont développés dans les domaines sylviculture, ressource bois, biodiversité, activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, dangers naturels, services écosystémiques.
- [58] Les données de monitoring sont, d'une part, utilisées par les responsables de ces domaines et, d'autre part, nourrissent le controlling général de PolFor2040.

5 | MISE EN ŒUVRE

5.1 | Répercussions légales et réglementaires

La DGE-FORET est chargée d'examiner les adaptations des bases légales nécessaires, notamment en ce qui concerne l'accueil en forêt, les services écosystémiques, la protection contre les dangers naturels, les périodes de coupes de bois ainsi que la protection de la forêt contre les dégâts biotiques et abiotiques.

5.2 | Controlling

La DGE-FORET est chargée de suivre la mise en œuvre des mesures, ainsi que l'atteinte des objectifs de PolFor2040. L'analyse des données issues du monitoring permettra d'adapter les mesures au cas où celles-ci se révéleraient inefficaces ou insuffisantes. Pour ce faire, la DGE-FORET conduit tous les deux ans une appréciation d'ensemble, qui est transmise au responsable du Département en charge des forêts.

5.3 | Évaluation

Une évaluation intermédiaire après 10 ans et une évaluation finale après 20 ans permettront d'une part d'apprécier si la politique forestière atteint ses objectifs et, d'autre part, si ses effets sont ceux souhaités. Sur la base de ces résultats, les autorités pourront ajuster la politique.



6 | OBJECTIFS ET INDICATEURS

CONSERVATION	INDICATEUR
En 2040, l'aire forestière du canton n'a diminué dans aucune des régions du canton et les fonctions forestières sont préservées sur l'ensemble du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> Variation de l'aire forestière par région depuis 2022.
SYLVICULTURE	INDICATEURS
En 2025, l'adaptation des forêts au changement climatique en lien avec la multifonctionnalité est intégrée dans la planification et la gestion forestière. Une vision commune et une action concertée des acteurs de la forêt face aux menaces biotiques et abiotiques, c'est-à-dire aux organismes nuisibles, aux événements météorologiques et aux incendies de forêts, sont mises en œuvre de manière à ce que la forêt puisse remplir durablement ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des recommandations de l'observatoire des forêts.
En 2025, l'approvisionnement en matériel forestier de reproduction de qualité et diversifié est assuré afin de permettre un complément nécessaire au rajeunissement naturel.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la disponibilité en matériel forestier de reproduction (quantité/essences).
En 2030, l'équilibre forêt-gibier permet la mise en œuvre d'une sylviculture adaptative.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des pourcentages de dégâts aux forêts causés par les ongulés sauvages.
GOVERNANCE	INDICATEURS
D'ici 2025, la DGE-FORET est organisée de sorte à assumer de manière optimale les prestations attendues. Une bonne organisation et répartition des rôles entre les collaborateurs localisés à la Maison de l'Environnement et ceux des centres régionaux est graduellement mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur d'un nouvel organigramme.
D'ici fin 2027, les structures de gestion sont organisées de manière à optimiser la fourniture et la gestion des prestations publiques des forêts tout en assurant les intérêts de la propriété forestière.	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau concept cantonal d'optimisation des structures mis en œuvre.
D'ici 2027, les conditions-cadre pour améliorer la mobilisation des propriétaires privés sont mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et résultats des actions mises en œuvre depuis 2022.
D'ici 2027, le système de gestion des forêts cantonales (propriété du Canton) est révisé en fonction du contexte sociétal et économique décrit au chapitre 3.1.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie pour la gestion de la propriété forestière du Canton établie et mise en œuvre.
RESSOURCE BOIS	INDICATEURS
En 2030, la capacité de mobilisation du bois de la propriété forestière est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du volume exploité depuis 2022.
D'ici 2030, des mesures sont mises en place afin de soutenir la filière bois pour favoriser la coopération et les nouvelles technologies et contribuer au développement d'une chaîne de valeur – y compris logistique – intégrée, performante et économiquement durable.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets innovants soutenus relatifs à la filière bois. Nombre de pôles bois identifiés et d'acteurs locaux soutenus.
En 2030, l'aménagement et la gestion des forêts de production intègrent mieux la demande du marché et minimisent les risques entrepreneuriaux, les effets des dangers naturels et des catastrophes climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux modèles sylvicoles et de gestion mis en œuvre. Évolution des montants financiers dédiés à la protection de la régénération. Outils numériques de planification sylvicole et d'aides à la décision mis en place.

BIODIVERSITÉ EN FORÊT	INDICATEURS
<p>La forêt contribue à l'infrastructure écologique cantonale, cette dernière s'y développe de manière concertée au niveau régional. En 2030, les forêts vaudoises comptent 10% de réserves forestières dont une grande réserve de plus de 500 ha dans chaque région biogéographique, 2% d'îlots de sénescence, et 3-5 arbres-habitats par hectare ou 3% d'îlots de sénescence sans arbres-habitats. De plus, en 2040, les lacunes de l'infrastructure écologique cantonale et les contributions de la forêt sont comblées de manière à rendre cette infrastructure fonctionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surface forestière en réserve forestière (en ha et % de la surface forestière totale). • Surface forestière en îlots de sénescence (en ha et % de la surface forestière totale). • Nombre d'arbres-habitats par hectare.
<p>En 2040, le bois mort (sur pied ou à terre) atteint les valeurs minimales de 20 m³/hectare pour le Plateau et le Jura et de 25 m³/hectare pour les Préalpes et les Alpes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du volume de bois mort dans les trois régions (m³/ha).
<p>En 2040, les espèces pour lesquelles les régions ont une responsabilité particulière sont préservées ou s'accroissent. De plus, les associations forestières rares, les milieux naturels prioritaires en forêt et les formes de gestion particulières sont préservés et revitalisés avec leurs caractéristiques proches de l'état naturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts de protection des espèces au niveau régional mis en œuvre • Résultats de la mise en œuvre des concepts.
<p>D'ici 2030, des instruments sont développés pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les forêts n'ayant pas un objectif de biodiversité prioritaire, tout en assurant leurs fonctions prépondérantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des instruments développés et mis en œuvre.
SPORTS, LOISIRS, TOURISME ET BIEN-ÊTRE EN FORÊT	INDICATEURS
<p>En 2025, la DGE-FORET a développé, en concertation avec les partenaires concernés, une « stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt » et d'ici 2030, les « concepts directeurs relatifs au développement qualitatif et mesuré des activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt » sont intégrés dans la planification forestière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt établie
<p>Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie cantonale relative aux activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, la DGE-FORET s'est dotée des ressources organisationnelles, financières et humaines ainsi que des outils règlementaires et techniques nécessaires d'ici à 2030.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des ressources dédiées aux activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt. • Outils règlementaires et techniques existants.
DANGERS NATURELS	INDICATEURS
<p>D'ici fin 2024, les mécanismes existants de subventions et d'aides financières en matière de dangers naturels sont identifiés et garantis et de nouvelles possibilités de financement sont proposées pour les cas où un manquement est constaté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Motifs et mécanismes de subventionnement adaptés.
<p>La DGE-FORET est organisée de manière à pouvoir gérer efficacement des événements de crise en lien avec les dangers naturels et les événements climatiques extrêmes d'ici 2026. Elle collabore avec l'État-major cantonal de conduite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des outils mis en place depuis 2022. • Bilan de la gestion des événements de crise.
<p>Un concept de priorisation de l'entretien des forêts protectrices est établi d'ici fin 2024.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de priorisation de l'entretien des forêts protectrices mis en œuvre.
<p>Les mesures de protection passées et futures sont entretenues et adaptées pour garantir leur pérennité et leur efficacité sur le long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des aides financières octroyées à l'entretien (CHF) depuis 2022.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	INDICATEURS
En 2025, les services écosystémiques et leurs interactions sont identifiés et définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Catalogue des services écosystémiques établi.
En 2030, des objectifs d'évolution pour différents types de services écosystémiques sont identifiés et mis en œuvre dans les forêts.	<ul style="list-style-type: none"> • Actions en faveur des services écosystémiques mises en œuvre depuis 2022.
En 2030, des modèles d'attribution de ressources permettent un fonctionnement efficace et durable des services écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles d'évaluation économique et de valorisation financière mis en œuvre depuis 2022.
COMMUNICATION	INDICATEUR
L'ensemble de la population et des acteurs en lien avec la forêt doivent être informés et sensibilisés aux divers enjeux de la forêt afin de mieux connaître et respecter le milieu forestier. À cette fin, une communication adaptée et ciblée selon des publics spécifiques est mise en place d'ici 2023.	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de communication mis en œuvre.
COLLABORATION ET COORDINATION	INDICATEUR
Pour faire face aux nombreux défis auxquels la forêt est confrontée, la collaboration et la coordination à l'interne et à l'externe de l'administration sont une nécessité. La prise en considération des avis des différents partenaires publics ou privés est essentielle. À cet effet, les collaborations interservices et entre acteurs forestiers doivent être renforcées ou établies.	<ul style="list-style-type: none"> • Organes et plateformes de coordination en fonction.
FORMATION	INDICATEURS
Les professionnels de la forêt sont en quantité suffisante par rapport aux tâches à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du marché du travail du personnel forestier depuis 2022. • Diagnostic sur la situation du personnel forestier réalisé.
Les formations initiales et continues proposées aux acteurs du monde forestier doivent correspondre aux connaissances les plus actuelles et aux enjeux forestiers prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation de l'offre à la demande (appréciation à l'aide d'un sondage auprès du personnel forestier).
MONITORING	INDICATEUR
Des systèmes de monitoring propres à des thématiques spécifiques sont développés afin de suivre leur évolution et permettre des adaptations.	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de monitoring mis en place.

Impressum

Editeur

Direction générale de l'environnement
Division forêt
Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

Comité de pilotage

- Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES)
- Sébastien Beuchat, directeur de la Direction des ressources et du patrimoine naturels
- Jean Rosset, inspecteur cantonal des forêts
- Pascal Croisier, inspecteur des forêts des 9^e et 20^e arrondissements
- Jean-Louis Gay, inspecteur des forêts du 3^e arrondissement
- Anne-Mickaëlle Golay, domaine biodiversité en forêt
- David Grobéty, Association vaudoise du personnel forestier
- Laurianne Guinnard, conservatrice des forêts
- Jan-Matti Keller, inspecteur des forêts des 11^e et 16^e arrondissements
- Sébastien Lévy, domaine dangers naturels
- Gil Loetscher, inspecteur du 22^e arrondissement
- Julien Perey, Association vaudoise du personnel forestier
- Catherine de Rivaz Gilliéron, domaine forêts protectrices
- Thomas Zumbrennen, aménagiste forestier cantonal

Equipe de projet

- Cédric Amacker, conservation des forêts
- Fabian Drollinger, inspecteur des forêts du 14^e arrondissement
- Philippe Graf, inspecteur des forêts du 8^e arrondissement
- Nathalie Grandjean, conservation des forêts
- Damien Jordan, inspecteur des forêts du 5^e arrondissement
- Yves Kazemi, inspecteur des forêts du 18^e arrondissement
- Naïké Lévy, adjointe domaine biodiversité en forêt
- Serge Lüthi, inspecteur des forêts du 4^e arrondissement
- Micheline Meylan, adjointe technique aménagement forestier

- Martial de Montmollin, inspecteur des forêts du 7^e arrondissement
- Diane Morattel, inspectrice des forêts du 2^e arrondissement
- Maxime Pattaroni, inspecteur des forêts du 4^e arrondissement
- Vivien Pleines, inspecteur des forêts du 6^e arrondissement
- Judith Sager, juriste DGE
- François Sandmeier, directeur du Centre de formation professionnelle forestière
- Antoine Schuttel, domaine gestion des forêts
- Aline Sciacca, adjointe région Est
- Marc-André Silva, inspecteur des forêts du 15^e arrondissement
- Mélanie Thomas, domaine économie forestière et promotion du bois
- Adrien Vallotton, inspecteur des forêts du 12^e arrondissement

Accompagnement externe

- Nicolas Grosjean, Interface Politikstudien Forschung Beratung
- Daniel Landolt, Interface Politikstudien Forschung Beratung
- Julie Martin, Interface Politikstudien Forschung Beratung
- François Godi, GG Consulting Sàrl

Graphisme

OïKOM, Philippe Casse

Photos

- Noémie Guillemaut, communication et multimédia, Centre de formation professionnelle forestière
- Pexels, Pixabay

Téléchargement au format PDF

<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/gestion-de-la-foret/politique-forestiere/>

Il n'est pas possible de commander une version imprimée.





Direction générale de l'environnement

Division forêts

Avenue de Valmont 30b · 1014 Lausanne

www.vd.ch/dge · 021 316 44 22 · info.foret@vd.ch